

5. Les membres du Comité ont reconnu les préoccupations des pays en voie de développement dans la situation présente et les intérêts qu'ils ont dans un système réformé. Ils ont affirmé qu'il était souhaitable à l'occasion de la réforme de promouvoir le développement économique et le transfert de ressources réelles des pays développés aux pays en voie de développement.

6. Le Comité a approuvé le programme de travaux futurs des Suppléants. Attirant l'attention des Suppléants sur les aspects de la réforme qui ont une incidence importante sur la situation présente, ils ont reconnu que des procédures étaient déjà établies pour assurer la coordination

entre les travaux du Conseil d'Administration du Fonds et ceux des Suppléants. Ils ont noté que les Suppléants envisageaient d'élargir leur calendrier de réunions et d'intensifier leurs travaux entre les réunions et ils ont donné aux Suppléants mandat de procéder d'urgence à la préparation d'un projet esquissant les grandes lignes de la réforme, dans lequel les questions primordiales seraient présentées au Comité, pour qu'il en décide.

7. Le Comité se réunira à nouveau à une date qui sera proposée par le Président en fonction de l'état d'avancement des travaux des Suppléants.